

Motions votées en Assemblée Générale

Motion sur le thème du Congrès

L'Association des Bibliothécaires français signale que la motion votée au Congrès de Toulouse en 1970, reste toujours valable et en reprend les grands points espérant qu'ils seront suivis d'effet.

Elle demande que, dès le plus jeune âge, que ce soit dans les écoles maternelles ou les bibliothèques enfantines, les enfants soient initiés à l'utilisation des bibliothèques et de leurs ressources.

Elle demande que les bibliothèques de lycée et les sections adolescents des bibliothèques publiques poursuivent cette formation. Et, pour cela, demande que les bibliothécaires de lycée reçoivent une formation complète et, par conséquent, qu'un statut leur soit accordé.

Elle demande que cette formation soit poursuivie au niveau supérieur (UER, IUT, Grandes Ecoles).

Elle demande que les bibliothèques spécialisées assument pour les domaines de la recherche, la formation des utilisateurs.

Elle demande que l'initiation soit faite dans un vocabulaire simple adapté à l'utilisateur.

Elle demande qu'une éducation civique et morale apprenant le respect du document et du service public soit donnée dès l'enfance.

Motion « prix du livre »

La libération des prix des livres et la suppression du prix de vente conseillé posent aux bibliothèques un problème grave pour le choix des acquisitions et leur paiement. Une solution doit être trouvée en collaboration avec les éditeurs et les libraires.

Les membres de l'Association des Bibliothécaires français réunis en Congrès à La Rochelle, demandent que les prix de cession aux libraires soient indiqués dans les catalogues et publicités faits par les éditeurs et dans les déclarations de dépôt légal, et que leur publication dans les revues bibliographiques, indispensables aux bibliothèques, notamment dans la Bibliographie de la France et le Bulletin du Livre (dans leur forme actuelle et future) soit autorisée.